

Avril 2023

Action parlementaire – Loi de programmation militaire

Ce début avril, le ministre des Armées a présenté au Parlement la nouvelle Loi de programmation militaire (LPM) qui prévoit **une dépense publique de 413 milliards d'euros sur les années 2024-2030**. Si une communication massive a été réalisée sur la mise en œuvre de certains programmes comme le porte-avions (10 Mds €), la production de munitions (16 Mds €), l'acquisition de drones (5 Mds €) ; **cette fois, il y a une très grande opacité sur le coût de la dissuasion nucléaire !**

Ne cherchez pas ce montant, vous ne le trouverez nulle part ni dans la loi, ni dans le dossier de presse ! L'information a été volontairement occultée. Il a fallu attendre l'audition du ministre en commission de la défense, le 5 avril, pour apprendre que : « *La dissuasion est une part importante, c'est 13% de l'enveloppe globale* ». Pas un mot de plus ! Traduction, **la France va consacrer 53,69 Mds €** pour poursuivre sa politique de modernisation et de renouvellement de son arsenal nucléaire durant les 7 prochaines années. Une somme qui d'ailleurs est loin de comprendre tous les coûts de la bombe, comme ceux de la gestion de ses déchets, de ses vecteurs (par exemple le Rafale), ou la construction d'un nouveau porte-avions (montant : 5 Mds € sur cette LPM).

Ces dépenses engagent les générations actuelles et futures pour des décennies ; et elles ne sont qu'une partie du coût du renouvellement complet de l'arsenal nucléaire qui devrait se terminer vers 2050. De plus, **le ministre des Armées a reconnu que « la dissuasion nucléaire n'est pas consensuelle dans notre pays », et il ne refuse pas le débat sur ce sujet... mais à condition que celui-ci soit à huis clos !** Cette attitude est fort dommageable dans cette période où la démocratie est malade. Refuser d'ouvrir le débat est bien la preuve que ces pro-nucléaires doutent de leur capacité à montrer la pertinence de la dissuasion nucléaire à l'heure où une majorité de la communauté internationale soutient le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires !

Interpellez vos parlementaires : vous pouvez agir en adressant à vos élu.e.s, une ou plusieurs questions, proposées ci-dessous, pour faire naître un véritable débat démocratique sur la « dissuasion nucléaire » :

- Le 16 novembre 2022, la France a accepté la Déclaration du G20 réalisée à Bali qui comporte cette phrase : « L'emploi d'armes nucléaires ou la menace de leur emploi sont inacceptables ». Comment est-il possible que le projet de LPM 2024-2030 promeuve une politique dite « inacceptable » ?

ICAN France est le relais national de la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (ICAN), prix Nobel de la paix 2017. Cette campagne, lancée en 2007 regroupe plus de 700 ONG partenaires dans 110 pays. Elle vise à mobiliser les citoyens et les gouvernements pour l'universalisation et la mise en application du Traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN).

- La LPM 2024 présentée doit permettre le renouvellement, notamment des sous-marins nucléaires lanceur d'engins de troisième génération (SNLE3G). Quel est le coût unitaire global de ce bâtiment de guerre pour pouvoir pleinement prendre en compte son coût et son impact sur les finances publiques des générations futures, entre : production, utilisation, entretien (mise en condition opérationnelle) et démantèlement ? Quelle sera la part imputée dans la LPM 2024-2030 ? En effet ce type de bâtiment qui a une durée de vie relativement courte (30 ans) par rapport à un temps de démantèlement très long si l'on observe les processus sur les SNLE en cours ([voir p 35 de notre étude](#)), avec une moyenne d'au moins 60 ans avant de procéder au démantèlement de la chaufferie nucléaire...
- Même si la France aujourd'hui refuse toute adhésion au Traité sur l'Interdiction des armes nucléaires (TIAN) — norme de droit international signée par 92 États et qui compte 68 États membres — elle s'est engagée juridiquement en ratifiant le Traité de non-prolifération nucléaire (août 1992) « à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire. » Comment la France compte-t-elle respecter cette obligation en mettant en œuvre une LPM qui lance la production de systèmes d'armes nucléaires qui seront en service jusque dans les années 2090 ?
- La France s'affirme comme une grande puissance militaire et un acteur qui pèse dans les relations internationales. Alors ne devrait-elle pas participer comme [État observateur](#) à la Seconde Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui se déroulera en novembre prochain au siège des Nations unies ?